

Formulaire pour demande d'autorisation d'abattage, taille, élagage

Affichage au pilier public

A remplir par l'administration communale

Date

07/04/2026 au 07/05/2026

Objet de la demande

A remplir par le demandeur

Propriétaire Ville de Pully

Demandeur Ville de Pully

Adresse Avenue Etienne Guillemin 7-9-11 Parcelle N° 1455

Type de demande Abattage Elagage Taille

Végétation concernée Arbre isolé Haie Groupe d'arbres / bosquets

Arbre classé Oui → N° 37/53 (voir plan de classement des arbres)
 Non

Essence(s) 1x Ailante / 1x Pommier / 1x Erable / 1x Platane / 1 bosquet de 4 Buis

Diamètre(s) du tronc 56cm / 26cm / 27cm / 54cm / (21+3x14+2x13+12+8) Hauteur(s) : 12/5/10/7/5

Etat sanitaire état physiologique bon sur tous les sujets / état mécanique moyen pour ailante/ état mécanique mauvais pour platane

Motif de l'abattage /
élagage / taille

Ailante, pommier, érable, bosquet de 4 buis :
impératif de construction lié aux travaux de réhabilitation,
transformation et mise en conformité des 2 bâtiments

Platane : état mécanique mauvais, fissure infectée par
champignon lignivore augmentant les risques de rupture
des branches

Propriétaire / Gérance / Administrateur de la PPE

Prénom Ville de Pully - DUE Nom _____
Adresse Chemin de la Damataire 13. 1009 Pully
Téléphone 021 721 37 00
Adresse e-mail due@pully.ch

Entreprise mandatée pour les travaux

A remplir obligatoirement pour les demandes d'élagage

Prénom _____ Nom _____
Société _____
Adresse _____
Téléphone _____
Adresse e-mail _____

Compensation prévue

A remplir obligatoirement pour les demandes d'abattage

Nombre d'arbre(s) 5
Essence(s) 2x Tilia cordata, 1x Quercus robur, 1x Fraxinus ornus, 1x Prunus padus
Se référer à la liste des essences acceptées disponible sur le site internet

Une fois les plantations compensatoires effectuées, la DUE devra être avisée afin de contrôler la conformité des plantations sur place.

En signant cette demande, le requérant atteste avoir pris connaissance du Règlement sur la protection des arbres et du plan de classement de la Ville de Pully.

La demande inclut qu'une personne de notre Direction soit autorisée à inspecter l'objet de la demande sur site.

Conformément à l'article 5 du règlement communal sur les émoluments administratifs, entré en vigueur le 21 août 2025, une taxe fixe de CHF 300.00 par dossier est perçue pour le traitement des demandes d'autorisation de dérogation d'abattage.

Le présent formulaire sera affiché sur le site internet ainsi qu'au pilier public.

Documents à joindre à la demande* :

- Croquis ou le plan de l'emplacement de l'arbre actuel
- Photos de l'arbre actuel
- Croquis ou plan de(s) compensation(s)

*En cas de transmission incomplète du formulaire, celui-ci ne sera pas pris en compte

Lieu et date 02.04.2026 Signature _____

VILLE DE PULLY
DIRECTION DE L'URBANISME
ET DE L'ENVIRONNEMENT
Ch. de la Damataire 13 / CP 63
1009 PULLY
Tél. 021 721 37 00